

E X T R A I T DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AOUT 2021 (Date de convocation : 23 août 2021)

Délibération n° 20210827-03

Le vingt-sept août deux mille vingt et un à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

<u>Étaient présents</u> : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, Mme Viviane Torné et Mme Charlotte Foubert,

formant l'unanimité des membres en exercice.

Conseillers en exercice		15
Nombre de présents	- 17	8
Nombre de votants	:	15
Pour		15
Contre	:	0
Abstention		0

<u>Etaient absents</u>: Mme Brigitte Bascaules (procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard), M. Sylvain Saligot (procuration donnée à Alexandre Pujo-Menjouet), Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à Mme Charlotte Foubert), M. Benjamin Soucaze-Soudat (procuration donnée à M. Etienne Lay), Mme Aurore Ville (procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant), M. Thierry Ribeiro (procuration donnée à Mme Sarah Laguerre), M. Jean-François Rabaud (procuration donnée à Mme Viviane Torné),

Secrétaire de séance : Mme Sarah Laguerre

OBJET: Tarifs cantine 2021/2022

Depuis la rentrée 2017/2018, la Commune de Campan a adhéré au service de la cuisine centrale de la CCHB pour la fourniture des repas des restaurants scolaires.

Le prix du repas facturé à la collectivité par la CCHB est de :

- Elève (maternelle ou élémentaire) : 4,00 €
- Adulte : 5,00 €

Il est présenté comme l'année dernière une tarification prenant en compte le revenu des ménages pour les élèves domiciliés à Campan.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix des repas pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

1) Élève domicilié à Campan et La Mongie

Quotient familial du ménage (QF) (1)	Prix du repas 2021/2022	Prix du repas 2020/2021	Prix du repas 2019/2020	Prix du repas 2018/2019
QF <u><</u> 500 €	1,00€	1,00 €	1,00€	0,94 €
500 € < QF <u><</u> 700 €	2,00 €	2,00 €	2,00€	1,88 €
700 € < QF <u><</u> 900 €	3,00 €	3,00 €	3,00€	2,81 €
QF > 900 €	4,00 €	4,00 €	4,00€	3,75 €

(1) QF = (Revenu fiscal de référence 2020 du ménage (2) Nombre de parts fiscales (2)) / 12

(2) éléments mentionnés sur l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 du ménage

Par ailleurs, il est également proposé de réduire de 0,50 centimes le prix des repas « crèche » pour les élèves de TPS, PS et MS.

2) Élève non domicilié à Campan

- Prix du repas : 4,00 €

Accusé de réception en préfecture 065-216501239-20210827-Del202108278-03-DE Date de télétransmission : 02/09/2021 Date de réception préfecture : 02/09/2021

3) Adulte: 5,00 €.

Le paiement se fera à chaque fin de période scolaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

Article 1er : de fixer le prix des repas pour l'année scolaire 2021/2022 comme indiqué ci-dessus,

Article 2 : la réduction des repas « crèche » de 0,50 centime.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme, Le Maire, Alexandre PUJO-MENJOUET

